

G A Z E T T E

POLITIQUE ET COMMERCIALE D'HAÏTI,

Du Jendi 22 Novembre 1804, l'an premier de l'indépendance.

A V I S.

Le prix de l'Abonnement, pour cette Feuille, est de douze Gourdes par an; on ne recevra point d'Abonnement au-dessous de trois mois, payable en souscrivant.

On souscrit aux Gonaïves, chez M. CAZE jeune, négociant; au Port-au-Prince, chez MM. GIROT et FOURCAND, imprimeurs de l'Empereur.

Fin du Discours de MOREAU.

LE 18 Brumaire arriva, et j'étais à Paris. Cette révolution, provoquée par les autres et par moi, ne pouvait pas allarmer ma conscience; dirigé par un homme environné des rayons de la gloire, me faisais espérer des résultats heureux. Je commençai à le seconder, quand les autres parties me pressait de me mettre à leur tête pour le combattre. Je reçus, dans Paris, les ordres du général Bonaparte. En les exécutant, je concourus à l'élever à ce haut degré de pouvoirs que les circonstances rendaient nécessaires.

Quand quelque temps après il m'offrit le commandement de l'armée du Rhin, je l'acceptais avec autant de dévouement comme de la main de la république elle-même. Mes succès militaire ne furent jamais ni plus rapides, ni plus nombreux, ni plus décisifs qu'à cette époque, quand leur splendeur se répandit sur le gouvernement qui m'accuse aujourd'hui.

Parmi l'événement de tant de succès, dont le plus grand de tous a été d'avoir assuré la paix du continent, le soldat entendit les cris de la reconnaissance nationale.

Quel moment de conspirer, si un tel dessein était jamais capable d'entrer dans mon ame? Tout le monde connaît le dévouement des armées pour les chefs qu'ils aiment, et qui les ont conduits de victoire en victoire. Un ambitieux, un conspirateur aurait-il souffert que cette occasion lui eût échappé, quand à la tête d'une armée de cent mille hommes, si souvent triomphante, il retournait au milieu d'une nation encore agitée et toujours remuante en ce qui concerne ses principes et leur durée?

Je ne pensais qu'à licencier mon armée et retourner dans le repos d'une vie civile.

Dans le repos qui n'était pas sans gloire, je jouissais sans doute de mon honneur, honneur que toutes les puissances humaines ne pouvaient pas m'ôter. Le souvenir de mes actions, le témoignage de ma conscience, l'estime de mes compatriotes et des

étrangers, et si je puis dire, le flatteur et doux sentiment de la postérité.

Je jouissais d'une fortune qui n'était pas considérable, parce que mes desirs étaient bornés, et ne coûtaient point de remords à ma conscience; je jouissais de l'amusement de ma retraite, et à coup sûr j'étais content de mon sort, moi qui n'enviais jamais celui de personne. Ma famille et mes amis d'autant plus précieux pour moi, que n'ayant aucun espoir de mon crédit ou de ma fortune, ils ne pouvaient qu'être attachés à ma personne seule.

Toutes ces jouissances, que moi seul pouvait apprécier, remplissait mon ame entièrement, et ne pouvaient permettre à aucun désir ambitieux d'y entrer; pouvait-elle être ouverte à des projets criminels?

Cette condition de mon ame était si bien connue, elle était si bien garantie par la distance où je me tenais de toutes les traces de l'ambition, que depuis la victoire de Hohenlinden jusqu'à mon arrestation, mes ennemis n'ont jamais été capables de me chercher ou de me trouver d'autres crimes que la liberté de mes discours; ils ont souvent été favorables aux opérations du gouvernement, et s'ils ne l'ont pas toujours été, pouvais-je penser pour cela que ce fût un crime parmi un peuple qui a toujours décrété la liberté de la pensée, de la presse et de la parole, et qui en avait joui même sous les rois.

Je confesse que, né avec des dispositions franches, je n'ai point perdu cet attribut de ce pays (la France) où je reçus la vie, ni dans le camp, où toutes choses donne une nouvelle impétuosité, ni dans la révolution, qui l'a toujours proclamée comme une vertu de l'homme, et un devoir du citoyen; mais ceux qui complottent, blâment-ils si ouvertement ce qu'ils désapprouvent? Si j'avais désiré de former ou de poursuivre des plans de conspirations, j'aurais dissimulé mes sentimens, et sollicité toutes les situations qui auraient pu me replacer au milieu des forces de la nation.

Afin de tracer ce plan, à défaut du génie politique que je n'ai jamais possédé, j'avais des exemples connus de tout le monde, et rendus imposans par leurs succès. Je sais bien que Monk ne se retirait pas de l'armée quand il eut dessein de conspirer, et que Cassius et Brutus s'approchèrent du cœur de César pour le percer.

Magistrats, je n'ai plus rien à vous dire. Tel a été mon caractère, tel a été toute ma vie. Je proteste, à la face du ciel et des hommes, de mon innocence et de l'intégrité de ma conduite; vous connaissez vos devoirs, la France vous écoute, l'Europe vous contemple, et la postérité vous attends.

NOUVELLES DIVERSES.

Note présentée au gouvernement français, par le chargé d'affaires de l'empereur de Russie, M. Doubril, relative à l'événement arrivé Ettenheim.

D'après les ordres que le soussigné, chargé d'affaires de sa majesté l'empereur de toutes les Russies, a reçus de sa cour, il se hâte d'informer le ministre de la République française, que son illustre maître a appris avec autant d'étonnement que d'affliction, l'événement qui a eu lieu à Ettenheim, les circonstances qui l'ont accompagnées et son funeste résultat. L'affliction de l'empereur est d'autant plus vive, qu'il ne peut nullement concilier la violation du territoire de l'électeur de Baden, aux principes de justice et de propriété, qui sont tenus pour sacrés parmi les nations, et qui sont le boulevard de leurs relations réciproques. Sa majesté impériale trouve, dans cet acte, une violation des droits des nations et celle d'un territoire neutre; violation dont il est difficile de calculer les conséquences, et qui, si elle est considérée comme admissible, doit entièrement anéantir la sécurité et l'indépendance des états souverains. Si l'empire germanique, après les malheurs qu'il a éprouvés, qui lui font sentir la nécessité du repos, doit encore craindre pour l'intégrité de son territoire, devait-il espérer que ce fut de la part d'un gouvernement qui a travaillé à assurer la paix, et qui s'est imposé le devoir d'en garantir la continuation?

Toutes ces considérations n'ont point permis à l'empereur de passer sous silence cet événement inespéré, qui a répandu la consternation dans toute l'Allemagne.

Sa majesté impériale pense qu'il est de son devoir, comme garant et médiateur de la paix, de notifier aux états de l'empire, la manière dont elle voit une action qui met en danger leur sécurité et leur indépendance. Le résident de Russie, à Ratisbonne, a en conséquence reçu ordre de délivrer une note à la diète, et de lui représenter, ainsi qu'au chef de l'empire, la nécessité de faire des remontrances au gouvernement français contre cette violation du territoire germanique.

Sa majesté impériale pense de la même manière, qu'il est de son devoir de notifier directement ses sentiments au gouvernement français, par le soussigné, attendu que sa majesté est assurée que le premier Consul s'empressera de se rendre aux justes remontrances du corps germanique, et sentira la présente nécessité de prendre les mesures les plus actives pour tirer tous les gouvernemens de l'Europe de l'allarme qu'il leur a occasionné, et de mettre fin à un ordre de chose trop dangereux à leur sécurité et à leur indépendance future.

Le soussigné remplit, par le présent, les commandemens de son illustre maître, et saisit cette occasion de communiquer au citoyen Ministre des affaires étrangères l'assurance de sa haute estime.

Signé D O U B R I L.

On rapporte qu'en recevant la note ci-dessus, Bonaparte, dans un accès de colère, écrivit de sa propre main, une note à l'empereur de Russie, dans le style le plus vindicatif, et qu'il la dépêcha aussitôt; mais après plusieurs heures de remontrances de la part de Talleyrand, il envoya un autre courrier

pour arrêter cette philippique. Les messagers arrivèrent le même jour à Saint-Petersbourg; mais la note fulminante arrivant la première fut rendue. L'empereur de Russie ordonna de tirer des copies pour être envoyées dans toutes les cours de l'Europe. On dit que cette pièce est d'un style unique.

De Stokolm, le 19 Juin.

Le roi de Suède (assure-t-on avec confiance) a refusé, d'une manière péremptoire, de reconnaître le nouvel empereur de France; et ce refus a été signifié à tous les résidens des cours étrangères. La conséquence que l'on tire de cette démarche, est que le monarque suédois, en adoptant cette mesure rigoureuse, a été excité, et agit de concert avec les autres puissances du Nord.

Un grand nombre de lettres de Saint-Petersbourg annoncent que le général Hédouville, ambassadeur français, a laissé précipitamment la cour de Russie; qu'Alexandre est de plus en plus indigné de la conduite de Bonaparte relativement au duc d'Enghein, et que son animosité est à un tel point, qu'il a donné ordre à dix vaisseaux et six frégates, à Cronstadt, de se tenir prêts à faire voile au premier moment.

De Saint-Petersbourg, le 8 Juin.

Le général Hédouville, envoyé de France, ayant obtenu la permission de sa majesté, est parti de bonne heure ce matin. M. Rayneval, secrétaire de légation, reste ici comme chargé d'affaires.

De Berlin, le 26 Juin.

Le général français, Hédouville, est arrivé ici le 15, venant de St-Petersbourg, avec MM. Leveigneur, Prudhomme et Saint-Marc. Le 24, le général a diné chez M. Laforest, résident français, lequel a reçu ses nouvelles lettres de créance; et le 25, il a diné avec notre ministre le baron Hardenberg. Aujourd'hui l'un et l'autre seront présentés à sa majesté à Charlottenbourg.

De Londres, le 8 Août.

Extrait d'une lettre datée de Bruges le 6 Juillet, écrite, dit-on, par le général Moreau à son frère.

« Vous ignorez qu'avant de laisser Paris, j'ai eu une entrevue avec M. Bonaparte. Ce fut au moment où je montais en voiture, que je fus informé qu'il désirait que je parusse devant lui; il dérogea en quelque sorte de sa dignité impériale dans la réception qu'il me fit; il était dans son cabinet avec son frère Louis près de lui; il s'avança vers moi comme j'entrais, et en me saluant poliment « général Moreau, dit-il, » je désirais vous voir, pour savoir, avant que vous quittiez la France, si vous n'avez rien à m'exprimer ou aucune demande à me faire? Vous pouvez être assuré que dans tout ce qui s'est passé, mon cœur a souvent de fois souffert de la situation où votre imprudence vous a placé, et où une nécessité impérieuse m'a obligé de vous laisser, afin de ne point interrompre le cours ordinaire de la justice; mais ne nous arrêtons pas plus long-temps sur ces circonstances affligeantes. Je pensais qu'il était de mon devoir de prendre des précautions pour prévenir leur retour; car vous ne pouvez pas douter qu'on en voulait à ma vie; à ma vie que je consacre au bonheur de la France, et qui est, pour quelque temps encore, nécessaire à son repos. J'ai beaucoup pardonné dans cette affaire; mais je déclare actuellement que le moment de l'indulgence est passé. Général Moreau,

vous aimez la liberté et l'indépendance, et je n'imagine pas que j'aie fait un choix contraire à vos inclinations, en vous envoyant aux Etats-Unis. Vous y verrez un peuple neuf, et non une nation dégénérée, comme celles qui habitent notre ancienne Europe. Mon ambition a soupire long-temps après le rôle plus utile que brillant dans lequel Washington a déployé tant d'amour pour son pays, et des talents politiques et militaires si étendus; mais ce n'était pas en France qu'il était possible de jouer un pareil rôle, les factions y avaient trop d'ascendant et avaient produit trop d'agitation. Afin de n'être point emporté par elles, il était nécessaire de les réprimer avec un bras d'acier. Je conçois très-bien qu'une telle conduite s'accorde mal avec l'esprit de la liberté; mais je conçois encore mieux qu'il est nécessaire de restreindre sa marche par quelque chose du pouvoir arbitraire; et que quelquefois nous devons aller jusqu'à violer les principes et jusques à enfreindre les lois elles-mêmes; mais dans tout cela, il est aisé de voir plutôt la force des circonstances, que celle de l'ambition. Hélas! général Moreau, je n'ai point choisi le rôle que je devais représenter; une destinée inévitable m'y a condamné; c'est elle qui m'y retient et qui me force de me jeter à travers tout ce qui est glorieux et pénible en même-temps. Dans une situation si perplexe, on est obligé de faire bien des choses contraires à ses propres dispositions. Vous considérez en moi l'enfant gâté de la fortune; mais elle me fait payer cher les faveurs qu'elle m'accorde. Général Moreau, le lit sur lequel je me couche, n'est point un lit de roses! « J'allais tâcher de répondre à ce discours, un courrier russe fut annoncé, qui parut agiter beaucoup Bonaparte. « Général Moreau, dit-il en me laissant, dites à mon frère Louis tout ce que vous avez à me dire; il ne manquera pas de m'en informer. Je ne demandais que la permission de me reposer quelques jours à Bareges, et à cette indulgence, je dois le plaisir de vous écrire ».

De New-York, le 18 Octobre.

Le navire l'Iris, capitaine Skinner, est arrivé ici venant de Londres. Il y a peu de jours qu'il a parlé au navire Orlando, parti du Texel trois jours après que l'Iris a laissé les Dunes, qui lui a appris qu'il avait à bord des gazettes de Hollande, qui contiennent la déclaration de guerre de la part de la Russie contre la France.

Les papiers de Londres fortifient cette nouvelle; ils annoncent que dix vaisseaux de ligne et plusieurs frégates russes, avec 10,000 hommes de troupes, sont arrivés à Copenhague, où ces troupes ont été débarquées, et qu'on en attendait encore 20,000 de plus. (*Extrait des Papiers Américains.*)

EMPIRE D'HAÏTI.

Du Cap, le 21 Novembre.

*Nomination de l'Empereur d'HAÏTI,
J. J. DESSALINES.*

Nous généraux de l'armée d'Haïti,

Désirant consacrer, par un acte authentique, le vœu de notre cœur et répondre à la volonté fortement prononcée du peuple d'Haïti;

Persuadés que l'autorité suprême ne veut point de partage, et que l'intérêt du pays exige que les nœuds de l'administration soit remises entre les mains

de celui qui réunit la confiance, l'affection et l'amour de ses concitoyens;

Bien convaincus, par une cruelle expérience et par l'histoire des nations, qu'un peuple ne peut être convenablement gouverné que par un seul, et que celui la mérite la préférence, qui, par ses services, son influence et ses talents, a su consolider l'édifice de notre indépendance et de la liberté;

Considérant qu'après une aussi longue série de maux et de vicissitudes, il convient d'assurer la garantie et la sûreté des citoyens d'une manière immuable et irrévocable, et que le plus sûr moyen d'atteindre à ce but, et de décerner au seul chef capable de représenter et de gouverner dignement la nation, un titre auguste et sacré, qui concentre en lui les forces de l'état, qui en impose au dehors, et qui soit au dedans le gage de la tranquillité et de la prospérité;

Considérant que le titre de *Gouverneur général*, ci-devant déferé au citoyen Jean-Jacques Dessalines, ne remplit pas, d'une manière satisfaisante, le vœu général, puisqu'il suppose un pouvoir secondaire, dépendant d'une autorité étrangère, dont nous avons à jamais secoué le joug;

Sans avoir plus long-temps égard au refus constant et obstiné du citoyen Jean-Jacques Dessalines, d'accepter une puissance que le peuple et l'armée lui avaient déléguée dès l'époque où notre indépendance a été proclamée, puisque ce refus contraire les intérêts, la volonté et le bonheur du pays;

Déferons audit citoyen Jean-Jacques Dessalines le titre d'EMPEREUR D'HAÏTI, et le droit de choisir et de nommer son successeur;

Désirons que cette expression libre de nos vœux et déjà provoquée par le peuple, soit offerte à sa sanction sous le plus bref délai, et reçoive sa prompte et entière exécution par un décret du sénat, qui sera extraordinairement convoqué à cet effet.

Au Port-au-Prince, le 25 Janvier 1804, et le premier de l'indépendance d'Haïti.

Signé Vernet, ministre des finances, Cleveaux; Christophe, commandant la division du Nord; Pétion, Gabart; Gessard, commandant la division du Sud, généraux de division et conseillers d'état; Jean-Louis-François, Férou, Gérin, Magny, Raphaël, Lalondrie, Paul Romain, Capois, Cangé; Jean-Philippe Daut, Toussaint Brave, Moreau, Yayan, Magloire-Ambroise, généraux de brigade et conseillers d'état; Louis Bazalais, général de brigade, chef de l'état major général de l'armée.

A Dessalines, le 15 Février 1804, En prenant de l'indépendance.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL D'HAÏTI,

Aux Généraux de l'Armée et aux Autorités civiles et militaires, organisées du Peuple.

CIToyENS,

Si quelque considération justifie à mes yeux le titre auguste que votre confiance me décerne, ce n'est que mon zèle sans doute à veiller au salut de l'Empire et ma bonne volonté à consolider notre entreprise, entreprise qui donnera de nous, aux nations les moins amies de la liberté, non l'opinion d'un ramas d'esclaves, mais celles d'hommes qui prédilectent leur indépendance au préjudice de cette

considération que les puissances n'accordent jamais aux peuples qui, comme nous, sont les artisans de leur propre liberté, qui n'ont pas eu besoin de mendier des secours étrangers pour briser l'idole à laquelle nous sacrifions.

Cette idole, comme Saturne, dévorait ses enfans, et nous l'avons foulée aux pieds; mais n'effaçons pas ces souvenirs rappelans que la récence de nos infortunes a imprimée dans nos ames; ils seront des préservatifs puissans contre les surprises de nos ennemis, et nous prémuniront contre toute idée d'indulgence à leur égard.

Si les passions sobres font les hommes communs, les semi-mesures arrêtent la marche rapide des révolutions.

Puis donc que vous avez jugé qu'il était de l'intérêt de l'état que j'acceptasse le rang auquel vous m'élevez, en m'imposant ce nouveau fardeau, je ne contracte aucune nouvelle obligation envers mon pays (dès long-temps je lui ai fait tous les sacrifices); mais je sens qu'un devoir plus grand, plus saint, me lie; je sens, dis-je, que je dois conduire rapidement notre entreprise à son but et par des lois sages, mais indulgentes pour nos mœurs, faire que chaque citoyen marche dans sa liberté, sans nuire aux droits des autres et sans blesser l'autorité qui veille au bonheur de tous.

En acceptant enfin ce fardeau, aussi onéreux qu'honorable, c'est me charger de la somme du bien ou du mal qui résultera de mon administration; mais n'oubliez pas que c'est dans les temps les plus orageux que vous me confiez le gouvernail du vaisseau de l'état.

Je suis soldat, la guerre fut toujours mon partage, et tant que l'acharnement, la barbarie et l'avarice de nos ennemis les porteront sur nos rivages, je justifierai votre choix, et combattant à votre tête, je prouverai que le titre de votre général sera toujours honorable pour moi.

Le rang suprême auquel vous m'élevez, m'apprend que je suis devenu le père de mes concitoyens, dont j'étais le défenseur, mais que le père d'une famille de guerriers ne laisse jamais reposer l'épée, s'il veut transmettre sa vaillance à ses descendans et les apprivoiser avec les combats.

C'est à vous, généraux et militaires qui monterez après moi au rang suprême, que je m'adresse; heureux de pouvoir transmettre mon autorité à ceux qui ont versé leur sang pour la patrie. Je renonce, oui je renonce formellement à l'usage injuste de faire passer ma puissance à ma famille.

Je n'aurai jamais égard à l'ancienneté, quand les qualités requises pour bien gouverner ne se trouveront pas réunies dans le sujet; souvent la tête qui recèle le feu bouillant de la jeunesse, contribue plus efficacement au bonheur de son pays, que la tête froide et expérimentée du vieillard qui tempore dans les momens où la témérité seule est de saison.

C'est à ces conditions que je suis votre Empereur, et malheur à celui qui portera, sur les degrés d'un trône élevé par la reconnaissance de son peuple, d'autres sentimens que ceux d'un père de famille.

DESSALINES.

Par le Gouverneur général,

L'Adjudant général,

BOISSON-D-TONNERRE.

Le brig Aurora, de Charleston, capitaine Thomas Bank, appartenant à MM. Thomas H. Jarvey et John H. Kurn, sorti de St-Thomas le 25 Septembre avec une cargaison de rum et de sel pour Charleston, s'est perdu, le 8 Octobre, sur les Cayes d'Argent. Le bâtiment et la cargaison sont entièrement perdus; l'équipage a été sauvé.

C O U P L E T S

Chantés et présentés à Sa Majesté JACQUES I^{er},
Empereur d'Haïti;

Par C. CEZAR TÉLÉMAQUE, contrôleur du département
du Nord.

Air: Du Vaudeville du Devin de Village

Chançons, célébrons notre gloire,
Amis de l'île d'Haïti;

Marchons, soutenons la victoire,

Le bonheur de notre pays;

Chérissons sans cesse,

Avec allégresse,

Celui qui fait notre bonheur;

Vive l'Empereur.

(Bis.)

C'est lui qui punit l'arrogance

Des Français, nos vrais ennemis;

Et qui par sa douce clémence,

Fait de ses sujets des amis;

Chérissons, etc.

Son nom, sa valeur, son courage,

Font trembler tous les intrigans;

Ennemi du vil esclavage;

Il voit en nous que ses enfans;

Chérissons, etc.

Reçois de moi les doux hommages,

Mon respectable Souverain;

Que Dieu t'inspire des lois sages,

Et te protège de sa main;

Je chéris sans cesse,

Avec allégresse,

Celui qui fait mon vrai bonheur;

Vive l'Empereur.

(Bis.)

A V I S D I V E R S.

On vend à l'Imprimerie de cette Feuille, le Tarif ou les Comptes faits des Monnaies qui ont cours dans l'Empire, des Cantiques spirituels, l'Alphabeth pour apprendre à lire, le Catéchisme pour faire la Communion, l'Oraison au Saint-Suaire et la Neuvaine à Saint-Antoine de Padoue.

1. M. Lagrouë, notaire près la chambre de justice du Nord, à la résidence du Cap, demeure rues Saint-Jean et du Gouvernement, numéro 138.

A V E N D R E.

1. Du Genièvre de Hollande, de la première qualité, en barils et en caisses. S'adresser chez M. Bonniot, négociant, quai Saint-Louis, qui offre ses services à MM. les Habitans pour tout ce qui concerne la commission.

Au Cap, chez P. Roux, imprimeur de l'Empereur, rue d'Anjou et place d'Armes.